



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
— & de La Saintonge Viticole —

AR Prefecture

017-241700632-20260528-26_045-DE
Reçu le 11/06/2026

N° 26/045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,
les membres du Conseil communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD,
se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

Présents : Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

Date de Convocation :	Nombre de Délégués :
Le 22/05/2026	En exercice : 30
	Présents : 24
	Votants : 28

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe Aide à Domicile : décision modificative n° 1

Vu le budget primitif voté le 08 janvier 2026,

Considérant l'approbation du Compte Administratif du budget annexe Aide à Domicile 2025,

Le Président propose d'adapter les prévisions inscrites au budget primitif du budget annexe Aide à Domicile comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
491 : Dépréciation des comptes de redevables	2 000,00	001 : Résultat d'investissement	16 091,67
		10222 : FCTVA	-7 000,00
		1641 : Emprunts en euros	-8 091,67
		491 : Dépréciation des comptes de redevables	1 000,00
Total dépenses :	2 000,00	Total recettes :	2 000,00

AR Prefecture017-241700632-20260528-26_045-DE
Reçu le 11/06/2026**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60621 : Combustibles et carburants (STRU)	3 000,00	002 : Résultat d'exploitation	19 682,15
6188 : Autres frais divers (STRU)	2 000,00	6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel (AD)	-7 000,00
6551 : Quote-part de résultat (STRU)	15 300,00	747 : Fonds à engager	15 617,85
6473 : Allocations de chômage (AVS)	10 000,00	778 : Autres produits exceptionnels	2 000,00
Total dépenses :	30 300,00	Total recettes :	30 300,00

Total Dépenses	32 300,00	Total Recettes	32 300,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du budget annexe Aide à Domicile.

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Loïc GIRARD



Le secrétaire de séance,

Belis



Monique BELIS



PUBLIÉE LE : 11/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GÉMOZAC
 - d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS
- Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>